

****

**Escape Game**

**Cette aide financière est accordée uniquement pour l’intervention « Escape Game- Le secret d’Anatole », créé par l’APEL DU RHÔNE et GAMES 42 qui est dédiée à la sensibilisation au harcèlement scolaire.**

**ATTENTION**

* **Vous ne pouvez présenter qu’un dossier THÈME ANNUEL par an**
* **Si les justificatifs ne sont pas transmis à temps, l’aide accordée sera annulée et la somme remise à disposition de la commission de l’Apel du Rhône**
* **La facture devra être au nom de l’école ou de l’OGEC (organisme de gestion)**
* **L’Apel du Rhône versera le montant alloué directement à l’OGEC**

**Cet Escape Game est conçu pour les classes du CM2 à la 3ème**

**La prise en charge de l’APEL du Rhône sera de 30% de la facture totale**

**CONDITIONS DE DEMANDE DE L’AIDE FINANCIÈRE**

*Merci de cocher les cases afin de valider que vous remplissez l’ensemble des critères*

[ ]  Le dossier doit être rempli et présenté par l’Apel d’établissement et non par le chef d’établissement

[ ]  Être à jour de ses cotisations 2024-2025 :

* Transmettre le fichier Excel
* Remplir le formulaire en ligne
* Payer les adhésions à l’Apel du Rhône

[ ]  Vos statuts doivent être conformes aux « statuts-type 2021 », déclarés et validés en préfecture (récépissé)

[ ]  Les factures doivent être téléversées sur [votre Espace membre](https://www.apeldurhone.fr/connexion/)

[ ]  Dossier POST-AG complet sur votre espace membre lors du dépôt de votre demande :

* Bilan et état des comptes au 31/07/2024
* Relevés de comptes courant et livrets au 31/07/2024
* Récépissé de la préfecture pour le changement des dirigeants
* Statuts 2021 et le récépissé de la préfecture pour la validation de ceux-ci

[ ]  RIB de votre OGEC ou de votre organisme de gestion

**Ce dossier doit être téléversé sur votre espace membre**

**AVANT LE 31 mai 2025**

***Les dossiers arrivés au-delà de cette date seront refusés***

**Pour toute question, merci de contacter :**

Carine De CAMARET 04 72 56 99 03 ou subventions@apeldurhone.fr

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Attribution & versement des participations financières**

Le dossier POST-AG 2024-2025 complet (avec le récépissé des dirigeants) sera exigé pour le paiement de l’aide financière accordée.

Les aides financières seront versées par virement bancaire à l’OGEC à réception des factures acquittées au nom de l’établissement ou de l’OGEC (pas au nom d’une personne physique ni de l'Apel) qui devront être déposées sur votre espace membre ou envoyées à l’Apel du Rhône au plus tard le 31 mai 2025.

**COORDONNÉES DE VOTRE APEL**

Nom de votre Apel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Commune : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-mail générique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom du président : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**COORDONNÉES MEMBRE EN CHARGE DU DOSSIER**

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de portable : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une fois le dossier complété, téléversez-le dans [votre espace membre](https://www.apeldurhone.fr/connexion/) en ajoutant :

* Les devis/factures,
* RIB de votre OGEC

**SAVE THE DATE**

**Soirée des subventions le 10 avril 2025**

**Votre présence est importante !**